

Février 2012



Maslacq Infos

Bulletin Municipal et inter associatif

Actualité

- Vœux du Maire
- Séminaire de la CCL
- Élections
- Suivi des points lumineux
- CCAS—portage repas
- Cartes de pêche
- Etat civil & urbanisme

Conseil Municipal

- Bassin de rétention
- Taxe d'aménagement
- Mise à disposition du personnel de voirie
- Colombarium
- Convention Gave Baïse

Associations

- Résultat Téléthon
- AG Amassade
- La vie au village a tiré les rois
- AG Cté des Fêtes
- Agenda fin 2012



*Rénovation des bordures
de la route d'Argagnon*

Sommaire	
Edito	2
Décisions du Conseil	
• Bassin de rétention	3
• Avenant convention Poste	3
• Taxe d'Aménagement	4
• Colombariums	4
• Ancienne décharge	5
• Mise à disposition personnel	5
• Convention Gave Baïse	5
Dossier :	
• Un nouveau site Internet maslacq.fr	6-7
Ça nous concerne	
• Crèche du Soleil levant	8
• Suivi des points lumineux	8
• Recensement	9
• Motion LGV	9
• Divagation des chiens	9
• Les Élections	10
✓ Présidentielles	
✓ Législatives	
• Centre d'Action Sociale	10
• Portage des repas	11
• Carte de pêche 2012	11
• Rénovation rte d'Argagnon	11
• Brûlage interdit	11
Arrêt sur image	
• AG de l'Amassade	12
• Vœux du Maire	12
• Tirage des rois	12
• Séminaire de la CC Lacq	13
• Résultats Téléthon 2011	13
• Etat civil et urbanisme	13
Vie associative	
• Bloc notes manifestations	
✓ Février - Mai	14
✓ Juin - Décembre	15
• Randonnées du printemps	16



Le mot du maire

Le projet de regroupement des commerces de Maslacq est enfin entré dans une phase plus concrète.

En effet, l'étude de faisabilité, confiée au cabinet Euphorie, nous indiquera s'il est raisonnable de poursuivre ce dossier ou non.

Tous les acteurs seront ainsi consultés : commerçants, clients et élus locaux sans oublier les services techniques de la Communauté de Communes de Lacq qui détient la compétence commerces.

Un questionnaire vous a été remis, vous êtes une centaine à y avoir répondu et je vous en remercie.

Ce projet est l'émanation de la volonté du Conseil Municipal de maintenir des services de proximité et du lien social auprès des Maslacquais. Dans un contexte économique difficile, il était primordial de recueillir le maximum d'avis et de consulter le plus grand nombre d'acteurs possible.

Le budget municipal de Maslacq n'a pas la capacité financière de porter plusieurs opérations d'envergure dans une même mandature.

Aujourd'hui, en raison de la baisse de l'endettement de la commune et d'un budget d'investissement en excédent, la municipalité serait en mesure de concrétiser cette réalisation, qui n'est pas le projet du seul Conseil Municipal mais qui doit être avant tout celui de tous les Maslacquais.

Il reste bien entendu qu'en cette période de crise où les ménages voient leur pouvoir d'achat se réduire, nous veillerons scrupuleusement à ne pas demander de nouvelles recettes fiscales.

Beaucoup de personnes souffrent actuellement de la réduction de leurs ressources et se démènent comme elles le peuvent à assumer leurs charges. Il n'est donc pas raisonnable de faire subir une pression supplémentaire sur les contribuables locaux.

Cet équilibre entre le souci de proposer de nouveaux services sans alourdir les contributions fiscales est démontré si besoin était, par le consentement de vos élus à ne prendre que 65 % des indemnités auxquelles ils ont droit.

C'est donc vraiment dans la recherche à la fois d'une gestion équilibrée et d'un service efficace que la décision sera prise : nous donnerons suite ou pas à ce projet, après l'analyse la plus objective possible de sa faisabilité. Nous finaliserons ce regroupement de commerces s'il répond à l'attente du plus grand nombre des Maslacquais et bien entendu des commerçants dont l'adhésion reste indispensable.

Merci encore pour vos réponses nombreuses et variées qui sont pour le bureau d'étude et le Conseil Municipal un reflet majoritaire du souhait des Maslacquais.

C'est dans cet esprit de dialogue que nous pourrons poursuivre le développement harmonieux de notre village de Maslacq.

Georges TROUILHET
Maire de Maslacq

Maslacq Infos

Directeur de la publication :
le Maire de Maslacq

☎ 05 59 67 60 79
📠 05 59 67 31 82
🌐 www.maslacq.fr
✉ mairie@maslacq.fr





Réseau d'eaux pluviales de la rue des chênes Séance du 14/10/2011

Le secteur de la commune situé entre le chemin des Chênes au Nord, le chemin de la Tour à l'Est, le Geü au Sud et la D275 à l'Ouest est, en cas de forte pluie, légèrement submergé par l'eau dont l'écoulement est rendu très difficile par la nature des terrains et leur faible pente. De nombreuses constructions ont vu le jour depuis quelques années et les surfaces, imperméables qui en découlent, ont aggravé le problème. Une première étude de la SOGREAH avait chiffré pour la commune le projet à 240 000 € avec un écoulement direct dans le Geü.



La Communauté de Communes de Lacq a maintenant la compétence « eaux pluviales ».

Elle a repris le projet mais l'a profondément modifié pour tenir compte des aspects nouveaux de la loi sur l'eau. Elle a proposé la création d'un bassin de rétention permettant de différer le rejet dans le Geü en cas de fortes précipitations et le busage d'une partie des fossés. Le projet ne coûte que 120 000 € à la Communauté de Communes de Lacq, la Commune, quant à elle, a dû acquérir pour 40 000 € les 2500 m² du terrain où a été implanté le bassin.

VOTE : UNANIMITÉ

Avenant à la Convention de l'Agence Postale Séance du 14/10/2011

Les services

- Tout affranchissement manuel (lettres et colis ordinaires)
 - ✓ Vente de timbres de toutes natures
 - ✓ Enveloppes préaffranchies et prêt à poster
- Emballages Colissimo
- Dépôt d'objets (y compris recommandés)
- Retrait des lettres et colis en instance
- Dépôt des procurations courrier
- Services de proximité :
 - ✓ Réexpédition ou garde du courrier
- Retrait d'espèces sur CCP, ou livrets du titulaire (dans la limite de 370 €/période de 7 jours)
- Paiement de mandat cash, (370 €/opération)
- Transmission au bureau centre pour traitement direct selon les règles en vigueur :
 - ✓ des demandes de services liées aux CCP
 - ✓ des demandes d'émission de mandat cash > 370 €,
 - ✓ des procurations liées aux services financiers,
 - ✓ des versements d'espèces sur son propre CCP, ou livret (< 370 €/7 jours,)



L'indemnité compensatrice

Une indemnité mensuelle est versée par la Poste à la commune pour compenser les charges qu'elle supporte, notamment :

- ✓ la rémunération des agents
 - ✓ la part du coût du local affecté à l'Agence Postale Communale
- Elle passe de 935 € à **950 €**.

VOTE : UNANIMITÉ

Maîtrise d'ouvrage éclairage public Séance du 14/10/2011



La commune a décidé de reprendre au Syndicat Départemental d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques la compétence optionnelle en matière de maîtrise d'ouvrage pour travaux de création et/ou d'entretien des installations d'éclairage public et de la transférer à la Communauté de Communes de Lacq.

VOTE : UNANIMITÉ



Taxe d'aménagement séance du 15/11/2011

TAUX :



Sur étude de la commission des Finances, le Conseil Municipal a décidé comme les textes le lui permettent, de définir deux zones :

- ✓ Le Centre bourg déjà équipé où le taux de la taxe sera de **3,00 %**
- ✓ Le reste du village où des investissements en infrastructures seront nécessaires pour permettre des constructions nouvelles, où le taux sera de **8,00 %**

Secteurs	Dénomination	Localisation	Taux
1	Quartier LARUE	Zones Ub 2AUy Uy et Ne	8.00%
2	Route d'Argagnon	Zones Ub 1AU et Ne	8.00%
3		Zones Ne de la commune autres que celles des secteurs 1 et 2	3.00%
4		Zone Nh de la commune	3.00%
5	Route d'Orthez	Zones Ub et 1AU	8.00%
6	Centre bourg	Zone Ua	3.00%
7	Les Barthes	Zones 1Au et Ub (AP27)	8.00%
8		Zones 2AU de la commune	8.00%
9	Route de Loubieng	Zone 1AU	8.00%
10	Route du stade	Zone Ub	8.00%
11		Zones Ub de la commune autres que celles des secteurs 1-2-5-7 et 10	3.00%
12		Zone Uc	3.00%

EXONÉRATIONS:

Vu le code de l'urbanisme, le Conseil Municipal décide d'exonérer totalement :

- ✓ Les logements aidés par l'Etat qui ne sont pas exonérés d'office
- ✓ Les commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m²
- ✓ Les immeubles classés monuments historiques ou à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques. **La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible**

VOTE : UNANIMITÉ

Colombarium Séances des 14/10/2011 et 19/11/2011



De plus en plus de personnes souhaitent être incinérées après leur décès.

Pour répondre à ce besoin nouveau, le Conseil Municipal souhaite doter le cimetière d'un colombarium. Deux conseillers ont mené une étude préalable sur les réalisations présentes dans les communes environnantes.

Le Conseil demande qu'un projet concret chiffré lui soit présenté lors d'une prochaine réunion. La commission des finances lui fera également des propositions sur l'évolution des durées et des prix des concessions au cimetière compte tenu de la mobilité des populations.

Exemple d'Artix

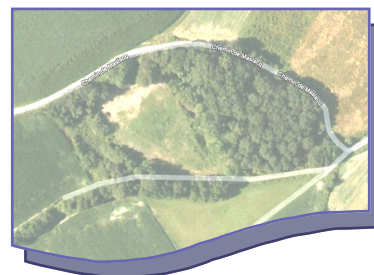


Mise à disposition du terrain de l'ancienne décharge

Séance du 18/08/2011

Sur demande de l'ACCA « La Maslacquoise », et en partenariat avec l'Association Départementale, le Conseil Municipal a décidé de mettre gratuitement à disposition de l'Association Communale de Chasse Agréée de Maslacq l'ancien terrain de la décharge municipale. L'objectif est d'y planter des arbres fruitiers et ainsi de mettre en place avec les enfants des écoles, un parcours pédagogique et de suivi de la faune sauvage.

VOTE : UNANIMITE



Renouvellement de la Convention de mise à disposition de personnel communal

Séance du 19/01/2012



Le Conseil Municipal a décidé la reconduction pour 2012, de la convention annuelle de mise à disposition des deux employés de voirie pour 21 heures par semaine (chacun) à la Communauté de Commune de Lacq pour les besoins liés à sa compétence voirie.

VOTE : UNANIMITE

Les agents communaux demeurent statutairement employés par la Commune de Maslacq. La Communauté de Communes rembourse semestriellement les frais à la Commune.

Conventions Gave et Baïse

Séance du 19/01/2012

Défense incendie, entretien

La participation annuelle due par la commune au titre de l'entretien des ouvrages de défense contre l'incendie pour l'exercice 2011 est de **1 148,00 €**.

Pose et renouvellement des bornes

Le Conseil Municipal approuve la signature d'une convention avec le Syndicat Gave et Baïse pour la pose et le renouvellement des bouches d'incendie sur le territoire de Maslacq.

VOTE : UNANIMITE



Offres de concours rénovation d'ouvrages publics

Séance du 19/01/2012



« La Vie au village » avait manifesté la volonté de remettre en état le poids public place du fronton.

La commune a pris contact avec le Centre de Gestion pour savoir comment pouvait s'envisager une telle collaboration.

Une rencontre entre des représentants du Conseil et de l'association va être organisée sur place pour se mettre d'accord sur les conditions d'exécution des prestations en nature. Le projet fera l'objet d'une convention où seront précisées les modalités d'exécution des travaux et les délais.



Nouveau site : <http://www.maslacq.fr>



Objectifs du Conseil:

Conserver le nom www.maslacq.fr

Assurer une continuité

Faciliter l'accès à l'information

Bien suivre la vie du village :

- Développer l'info locale.
- Proposer des articles plus construits
- Donner la possibilité aux associations de contribuer en diffusant elles mêmes des infos sur leur actualité.

Mettre en valeur les services locaux

- Communaux
- Communautaires
- Départementaux

Accompagner les efforts de l'Etat:

- Donner accès à un maximum de démarches en ligne.
- Etablir des liens avec des télé-procédures.

Donner un accès facile à des services Internet

- Permettre aux utilisateurs sans recherches compliquées, de découvrir des sites utiles.

Informers les touristes :

- Donner une bonne image du village
- Apporter des infos pratiques
 - ✓ Hébergement
 - ✓ Commerces
 - ✓ Stations essence
 - ✓ Cultes...

Statistiques des 2 premiers mois :

- 3 055 visites
- 1 844 visiteurs uniques
- 37 273 pages lues

Vous aussi profitez des outils mis à votre disposition

En ligne depuis fin décembre, pour remplacer celui que nous partagions dans le cadre de la CC de Lagor, le nouveau site d'information municipale a fait peau neuve, vous l'avez peut-être déjà découvert ou utilisé ses services.

Le présent dossier a pour objectif de vous présenter dans le détail la richesse des rubriques à votre disposition.

Les actualités

La refonte du site nous a permis d'améliorer la visibilité de l'information communale en vous proposant divers accès complémentaires :

- ✓ **Toutes les actualités** : les dix dernières apparaissent en liste, vous pouvez aussi retrouver les archives en cliquant au bas de la liste, sur « voir toutes les actualités ».
- ✓ **Ma commune** : Les deux dernières infos (Menu cantine...).
- ✓ **Événements** : Les deux derniers (Séminaire CCL, théâtre...).
- ✓ **Zoom sur** : Les articles que nous souhaitons mettre durablement en évidence. (Eco pôle, Chemstart'up...).
- ✓ **Agenda** : En promenant votre pointeur sur les jours colorés en rouge, vous voyez les activités programmées.
- ✓ **Portraits** : Mise en valeur d'une personne, d'une entreprise ou d'une association. (Epicerie, Pè de Gat, EARL la Ninette...)



04/02 : "FAUT PAS PAYER", PAR LA COMPAGNIE DE LA SALIGUE SALLE SOCIO

La pièce "Faut pas payer !" de Dario Fo, sera jouée par la compagnie de la Saligue à Maslacq salle socio culturelle à 20h30. La pièce pleine de qui pro quo à la Feydau vous promet 1h40 de rire ...

TOUTES LES ACTUALITÉS

ÉVÉNEMENTS

MA COMMUNE

26-01 : Légère dégradation de la qualité de l'air les 26 et 27/01

24/02 : Assemblée Générale du Comité des Fêtes

20-01 : Voeux aux associations et nouveaux maslacquais en présence de David HA ...

04/02 : "Faut pas payer", par la compagnie de la Saligue salle socio

21-29/01 : Chasse=> 2 battues aux chevreuils

16-20/01 : Menus de la cantine de l'école publique

12-02 : Vente de gâteaux du foot

21-02 : Soirée carnaval de l'Amassade

30-01 : Invitation aux associations à contribuer au site Internet

16/01 : Appartement à louer au dessus de l'école

► Voir toutes les actualités

Maslacq.fr = Un point d'entrée pour :

- ◇ Donner aux maslacquais la possibilité d'accéder sans recherches compliquées à la majorité des informations dont ils peuvent avoir besoin au quotidien.
- ◇ Permettre aux touristes de trouver des infos utiles à l'organisation de leurs vacances

Toutes les démarches

- ✓ Etat civil
- ✓ Impôts
- ✓ Associatives
- ✓ Emploi
- ✓ Aides
- ✓ Santé...



Les services à votre disposition

- ✓ Secrétariat
- ✓ Ordures ménagères
- ✓ Bibliothèque
- ✓ Agence postale
- ✓ Cyberbase
- ✓ Action sociale
- ✓ Urbanisme...



Tourisme loisirs cultes

- Recherche d'un loisir
 - ✓ Cinéma
 - ✓ Spectacles
 - ✓ Piscines
 - ✓ Randonnées
- Calcul d'un itinéraire de voyage
 - ✓ En France
 - ✓ Comme à l'étranger
- Réservation d'un billet
 - ✓ Train
 - ✓ Avion



Le Conseil Municipal

- ✓ Trombinoscope
- ✓ Les anciens Maires
- ✓ Les commissions
- ✓ Les PV de séance



Histoire patrimoine

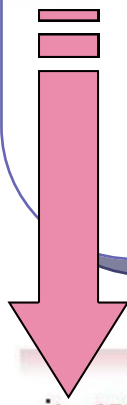
- Intercommunalité**
- ✓ CC de Lacq



Entreprises locales



Associations



SERVICES MUNICIPAUX

- Conseil Municipal
- Information
- Histoire et patrimoine
- Démarches administratives
- Services
- Education
- Intercommunalité

VIVRE DANS LA COMMUNE

- Entreprises
- Règles à respecter
- Associations
- Tourisme Loisirs Cult
- Numéros utiles
- La commune

Education

- ✓ Crèche
- ✓ Écoles
- ✓ Secondaire
- ✓ Calendrier des vacances scolaires



Information

- ✓ Maslacq info
- ✓ Presse locale



Le rappel des règles de voisinage

- ✓ Feu
- ✓ Divagation des chiens
- ✓ Amiante
- ✓ Code de la route
- ✓ Quads
- ✓ Chiens dangereux
- ✓ Guêpes frelons
- ✓ Construire
- ✓ Friches



La commune

- ✓ Accès
- ✓ Cercle bleu
- ✓ Éléments financiers
- ✓ Généalogie





Ça nous concerne

Crèche du soleil levant à LAGOR 49 bis rue des écoles ☎ 05 59 02 81 54 crechedusoleillevant@orange.fr

Ouverte le 15 septembre 2009, la Crèche du Soleil Levant, est le fruit d'un partenariat original public/privé. Elle a pris son essor à la satisfaction de tous. Elle permet, de concilier vies professionnelles et familiales des parents, tout en prolongeant, leur action éducative.

Les familles bénéficient d'un tarif adapté à leur capacité contributive

Le projet éducatif de la crèche, assure l'éveil et la socialisation des enfants accueillis, dans le respect de leurs rythmes individuels.

Douze communes sont adhérentes (dont Maslacq).



Capacité d'accueil.

La capacité d'accueil de la Crèche du Soleil-Levant est de 25 places: (accueil de 3 mois à 3 ans révolus, possibilité d'accueillir un enfant porteur de handicap).

Mission

Répondre :

- ✓ au besoin de garde régulier des parents qui travaillent, ou occasionnel
- ✓ aider à la première séparation mère/enfant
- ✓ proposer une approche de la socialisation avant l'entrée à l'école

Encadrement éducatif des jeunes enfants

L'encadrement est assuré par sept personnes aptes à connaître leurs besoins fondamentaux aux différentes étapes de leur développement.

Sur rendez-vous, madame CAZENAVE, Directrice, propose aux personnes intéressées une présentation et une visite de la crèche.

Chasse : Comptage nocturne

L'Association Communale de Chasse Agréée « La Maslacquaise » informe les habitants de la commune qu'il sera procédé à un comptage nocturne du gibier le vendredi 2 mars 2012 et le samedi 3 mars.

La campagne effectuée à l'aide de puissants projecteurs s'étalera de 21h00 à 23h00.

L'association vous prie de bien vouloir l'excuser pour la gêne que cela pourra engendrer.



Entretien des points lumineux



L'entretien de l'éclairage public est maintenant réalisé par la Communauté de Communes de Lacq qui intervient tous les deux mois.

En cas de dysfonctionnement d'un point lumineux dans votre secteur, prévenir la Mairie qui transmettra.



Recensement de la population:



Le recensement, est une façon de compter le nombre d'habitants vivant en France pour suivre l'évolution de la population, des communes et plus généralement de la société. Crèches, hôpitaux, pharmacies, logements ou transports publics, vos élus peuvent ainsi prévoir plus aisément les infrastructures nécessaires.

En 2012, MASLACQ est recensé.

Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de leur population, organisée par la Mairie et l'INSEE.

Toutes vos réponses sont confidentielles, elles sont transmises à l'INSEE et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle fiscal ou administratif.

Nous vous remercions pour votre participation qui a permis une couverture très complète du territoire. Les premiers résultats montrent que la population du village est maintenant supérieure à 900 personnes.

Motion Ligne Grande Vitesse :



Conscients que la LGV qui va s'ajouter à l'aéroport PAU Pyrénées et au réseau autoroutier existant est un formidable outil de développement économique, il nous faut rassembler et mobiliser pour que cela devienne réalité.

Pour cela il faut choisir un faisceau qui

- ✓ coûte le moins cher possible
- ✓ permette un gain de temps appréciable
- ✓ garantisse et respecte les paysages existants et les directives NATURA 2000
- ✓ favorise une augmentation du nombre de voyageurs
- ✓ ait un positionnement proche des pôles industriels

Le faisceau A (Dax Orthez) est le projet qui répond le mieux à ces contraintes.

Dans le cadre du débat public qui va s'engager en 2012, le Conseil Municipal a mandaté Monsieur le Maire pour être porteur de cette position garantissant à tout le Béam l'accès à la LGV.

Identification et divagation des chiens et des chats



Identification

Depuis le 1er janvier 2012, tous les chats de plus de sept mois et nés après cette date, devront être tous identifiés. À partir de juillet les animaux devront être pucés pour circuler à l'intérieur de l'Union Européenne.

Il faut rappeler qu'il est interdit de laisser divaguer un animal domestique .

Un animal est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, ou qu'il est éloigné de son propriétaire d'une distance dépassant cent mètres.

Un animal trouvé sur la voie publique doit être conduit à la fourrière qui doit alors prévenir le propriétaire. Celui-ci, dispose d'un délai de 8 jours ouvrés pour venir le chercher l'animal qui n'est restitué qu'après paiement de la fourrière.

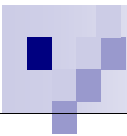
La divagation peut être sanctionnée d'une amende de 150,00 €.

«Une simple négligence entraînant la fuite de son animal dans la rue peut avoir des conséquences graves.

Les animaux sans surveillance peuvent en effet créer des accidents et provoquer des dégâts.

Ce que les propriétaires savent moins, c'est que leur responsabilité peut être engagée et qu'ils risquent alors des conséquences pénales très lourdes.





Prochaines élections

Date	Élections	Précisions
22 avril et 6 mai 2012	Élection présidentielle	Durée du mandat : 5 ans (dernière élection : 22 avril et 6 mai 2007)
10 et 17 juin 2012	Élections législatives	Durée du mandat : 5 ans (dernière élection : 10 et 17 juin 2007)

Dans une commune de moins de 3.500 habitants

Vous pouvez voter en présentant :

- soit votre carte d'électeur + une pièce d'identité,
- soit une pièce d'identité seulement,
- soit votre carte d'électeur seulement.



Présidentielles

Modalités

Depuis 1962, le scrutin présidentiel se déroule au suffrage uninominal direct.

1^{er} tour

Si un candidat obtient la majorité absolue des suffrages exprimés (la moitié de ces suffrages plus une voix) au premier tour, il est élu.

2^{ème} tour

Dans le cas contraire, un second tour a lieu deux semaines plus tard pour départager les deux candidats arrivés en tête. Le candidat qui obtient la majorité simple est élu. Dans la pratique, un deuxième tour de vote a toujours été nécessaire, aucun candidat n'ayant jamais dépassé 50 % des suffrages exprimés au premier tour.

Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune



Législatives (députés)

Modalités

Au suffrage universel direct majoritaire, uninominal à deux tours tous les 5 ans.

1^{er} tour

Les électeurs votent pour un seul des candidats de leur circonscription. Si un candidat obtient la majorité absolue des suffrages exprimés et au moins 25,00 % des suffrages des inscrits (exprimés plus abstentionnistes), il est élu.

2^{ème} tour

Sinon, un second tour est organisé entre les candidats ayant obtenu un nombre de suffrages égal au moins à 12,5 % des inscrits.

Il peut donc y avoir des cas de triangulaire ou de quadrangulaire. Si un seul ou aucun candidat ne remplit cette condition les deux candidats ayant obtenu le plus de voix au 1^{er} tour sont retenus pour le 2^{ème}.

Le candidat ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés au second tour est élu (il ne s'agit pas forcément de la majorité absolue). En cas d'égalité le plus âgé est élu.



Centre Communal d'Action Sociale

**Le CCAS de MASLACQ propose une assistance aux personnes isolées, démunies âgées ou handicapées
Tous les jours (y compris jours fériés) :**

9h00 - 13h00 & 13h30-20h00

N'hésitez pas à téléphoner à la Mairie 05 59 67 60 79 votre demande sera traitée en toute confidentialité.

Vous serez selon les cas orienté et accompagné dans vos démarches auprès de différentes institutions ou administrations.

Aide sociale Obligatoire

- Dossiers d'aide sociale
- Obligations alimentaires
- Cartes d'invalidité
- Plan canicule/grand froid

Téléassistance (Boîtier d'appel à distance)

Bricolage, informatique

Aide sociale facultative

- Dossiers d'Allocation Personnalisée d'Autonomie
- Dossiers de Prestation de compensation du Handicap

Soutien à domicile (Prestataire ou Mandataire)

Ménage, entretien linge, repas, courses, aide à la toilette, déplacements, démarches administratives...
Stimulation et soutien psychologique

Portage de repas (Convention avec CCAS Mourenx Cf p 11)



Portage des repas



Le portage des repas est pratiqué sur Maslacq avec le concours du CCAS de la ville de Mourenx.

Une livraison à domicile de repas préparés est proposée aux personnes qui, pour raison de santé, ou d'âge ne peuvent effectuer les courses et la préparation de leurs repas.

Le bénéficiaire peut choisir entre deux menus (sauf dimanche et jours férié où il est imposé).

Livraison en liaison froide tous les jours de la semaine (y compris fériés).

Les repas du lundi au vendredi sont livrés entre 8h00 et 12h00.

Les repas des samedi et dimanche sont livrés le vendredi après midi entre 14h00 et 18h00

Le tarif pour l'année 2012 par repas livré est de 7,00 €, la facture est communiquée en fin de mois.

Pour s'inscrire téléphoner au ☎ 05 59 60 70 24 ou se rendre au secrétariat de Mairie de Mourenx.

Carte de pêche

Pour pêcher sur le domaine public et sur les lots gérés par les associations, chaque personne souhaitant pratiquer la pêche doit détenir une carte (12,00 €/famille parent + enfants mineurs) qui le fera automatiquement devenir adhérent à une APPMA (association de pêche).

A Maslacq, vous pouvez vous la procurer à l'épicerie DAHM - ou chez Serrano, Escos ou da Costa

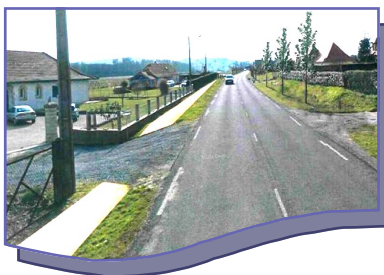
ATTENTION : La carte de pêche est personnelle et incessible, la photographie est obligatoire

Le port de la carte de pêche est obligatoire en action de pêche.

Aucune copie des timbres CPMA ne peut être délivrée. En cas de perte, le pêcheur doit de nouveau les acquérir.



Rénovation de la route d'Argagnon



Lors d'un entretien avec un responsable espaces verts de la CC Lacq, a été abordé l'aménagement de la RD 275 dite « route d'Argagnon ».

En effet, les arbres implantés le long de cette voie commençaient à dépérir depuis plusieurs années et leur développement latéral les rendait difficiles à entretenir en bordure de chaussée.

Cet aménagement, pris en charge par la CC Lacq, est en cours de réalisation.



Les travaux comportent deux objectifs :

- ◇ Création d'une piste piétonne sécurisée sur l'itinéraire des pèlerins de St Jacques
- ◇ Aménagement paysager de l'intersection de la rue du Fronton jusqu'à la voie du quartier Larue

Brûlage

Les feux allumés par les particuliers pour éliminer les déchets verts de leur jardin (feuilles, bois, brindilles, herbes, etc.) gênent souvent le voisinage : fumée, odeur, produits Toxiques etc... Très utilisé autrefois, le brûlage pourrait paraître un moyen naturel et écologique de se débarrasser des déchets verts. Il n'en est rien :

- ◇ Un feu de jardin émet jusqu'à 5g/m³ de particules alors qu'une cheminée ouverte dans une maison en produit 400mg/m³ et qu'une chaudière à bois bien réglée de catégorie A seulement 20mg/m³.
- ◇ Un seul feu de 50 kg de déchets végétaux produit autant de particules qu'un véhicule diesel faisant un parcours de 8 500 km ou que 4 mois et demi du chauffage d'un pavillon



Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit par le règlement sanitaire départemental

Il s'agit des déchets ménagers, des déchets provenant des collectivités, et des déchets de jardin. Le dispositif prévu pour l'élimination des ordures ménagères, permet à chacun de se débarrasser de ses déchets verts sans qu'il y ait besoin d'un recours au brûlage.



AG de l'Amassade

Le club des aînés de Maslacq, Sarpourenx et Castetner, a mis à l'honneur trois couples mariés depuis 50 ans. Juliette et Pierre BERGEROU, Simone et Pascal GUICHEBAROU, et madame et monsieur Roger NICAUD ont en effet fêté leurs 50 années de mariage.

Le club se réunit tous les premiers vendredis du mois à 14 heures

pour des après midi cartes et jeux à la salle Ménat.

Le dynamique Bureau de l'association a été réélu et l'Assemblée a ensuite déjeuné chez MAUGOUBER où les 3 couples qui fêtaient leurs noces d'or ont offert l'apéritif.



Les vœux du Maire aux associations et nouveaux maslacquais



Georges TROUILHET a présenté, comme il le fait tous les ans ses vœux aux associations, au personnel communal et aux nouveaux maslacquais, en présence de David HABIB (Député Maire de Mourenx et Président de la Communauté de Communes de Lacq) et de Jacques CASSIAU HAURIE (Maire de Biron, Conseiller Général et Vice Président de la Communauté de Communes de Lacq)

Il s'est félicité de l'attractivité de la commune qui a accueilli quarante nouvelles familles en 2 ans. Le recensement 2012 devrait montrer que le cap des 800 habitants est largement dépassé

Il a listé les réalisations de 2010-2011 en particulier la remise en état du parc locatif de la commune, la création d'un bassin de rétention au quartier des chênes et les travaux de l'Ecole accomplis avec l'aide de la CC de Lacq et du Département. Il a évoqué les projets à venir :

- ◇ Étude de faisabilité du regroupement des commerces locaux financée par la CC de Lacq
- ◇ Aménagement de la route d'Argagnon qui va être dotée d'une voie piétonnière sécurisant le parcours des pèlerins
- ◇ Dossier du foyer d'hébergement de personnes âgées rendu possible après le PLU qui devrait être de nouveau étudié à partir de février

David HABIB s'est félicité de l'élargissement de la Communauté de Lacq qui va permettre en deux temps de regrouper l'ensemble des habitants d'un même bassin de vie, celui de Lacq-Orthez. Les habitants des communes rurales comme Maslacq devant ainsi bénéficier des mêmes services que l'ensemble communes de la CC de Lacq tout en préservant leur identité communale.

Jacques CASSIAU HAURIE a félicité le Maire et son Conseil de leur réactivité, en particulier sur le dossier du site Internet maslacq.fr et a donné la parole à Alain de LAPPARENT qui en est l'animateur.

La vie au village a invité à tirer les rois

L'association "Vie Au Village" pour bien commencer l'année, a organisé une soirée conviviale autour de la galette des rois le 6 janvier 2012 salle Ménat

Une trentaine de personnes ont partagé de la galette, du cidre, et du Jurançon servis par Dominique COURAULT et Franck LEBRETON.

Ensuite des jeux de cartes et de société ont été proposés.

Une sympathique soirée !.





Séminaire de la Communauté de Communes de Lacq

En préalable aux orientations budgétaires, les élus de la CC de Lacq (dont nous faisons partie depuis un an) se réunissent tous les ans en séminaire.

Pour 2012, il s'est tenu à MASLACQ dans la salle socio culturelle samedi 14 janvier de 8h00 à 13h00 dans une atmosphère studieuse.



Georges TROUILHET a ouvert la séance en se félicitant de la façon dont la nouvelle Communauté a su se mettre au travail dès sa création et a remercié le personnel pour son efficacité.

Le Président David HABIB a ensuite mené les débats. Les choix pouvant permettre d'équilibrer le budget 2012 ont été abordés et les Commissions en charge des dossiers vont s'en saisir en tenant compte des échanges qui ont eu lieu avec les participants. Au total ce sont environ 150 personnes qui ont été associées à cette réflexion. Les conseillers municipaux de MASLACQ, (commune où s'est déroulé le séminaire), comme il est de coutume, ont été invités à y participer.

On a pu mesurer la puissance de la CCL, son faible endettement mais aussi mettre le doigt sur deux handicaps :

- ✓ Perte de 4 M€ de ressources due à la suppression de la Taxe Professionnelle pas assez compensée par l'Etat.
- ✓ Frilosité des banques dans le contexte actuel.

Pour la moitié des participants la matinée s'est terminée à Loubieng autour d'un buffet.



Résultat du Téléthon (secteur Syndicat de Lagor)

21 553,03 €

La coordinatrice remercie les élus, les associations et les bénévoles qui ont contribué à ce résultat

Biron	2 166,52 €
Laa Mondrans	660,00 €
Lagor	998,00 €
Loubieng	2 684,10 €
Maslacq	2 164,80 €

Ozenx Montestrucq	987,51 €
Sarpourenx	947,50 €
Sauvelade	340,00 €
Viellesègure	10 004,60 €
Castetner	600,00 €

Année 2011 : Etat civil et urbanisme

• NAISSANCES



- ✓ BERGEZ-DOMECQ Loan
- ✓ de BUHAN Samuel
- ✓ ETCHEVERRY Naia
- ✓ GARZIZ - - VALENTE Dan Ruben
- ✓ GRECHEZ Maéh Loïc
- ✓ LAU-BEGUE Enaël Benoît
- ✓ LUJE Jacques-Abel
- ✓ MARLAT Jade Lali
- ✓ PEREZ Leyla
- ✓ SOUBAIGNE - - TROUILH Timéo Mathis

• MARIAGES



- ✓ LE CORRE Christophe et ALTHAPÉ-ARRONDO Cathy Audrey
- ✓ VAUDOIS Sébastien Eugène et MONTITON Laure Marie

• DÉCÈS



- ✓ HAUTOIS André Jean
- ✓ LABOURDETTE Alain Albert
- ✓ LAPORTE Désiré Philibert
- ✓ RONCHINI Iolanda
- ✓ VERGEZ-VICAT Marie Amélie

• CERTIFICAT D'URBANISME :

- ✓ Opérationnels : 5
- ✓ -Information : 15

• PERMIS DE CONSTRUIRE :

- ✓ - Maison d'habitation : 7
- ✓ - Extensions maison d'habitation : 4
- ✓ - Modifications de façades : 2



• PERMIS D'AMÉNAGER

- ✓ - Modifications : 2

• DÉCLARATION PRÉABLE :

- ✓ Abri de jardin : 6 -
- ✓ Clôture : 4
- ✓ Modification maison d'habitation : 1
- ✓ Ravalement de façades : 2
- ✓ Photovoltaïque : 2
- ✓ Divers Bâtiment : 1
- ✓ Division de parcelles : 1
- ✓ Pose velux : 4





Bloc-notes des manifestations

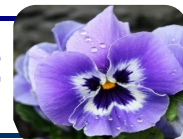


Février 2012

- **04 : Vie au village.**
✓ **Théâtre** (20h30 Salle socio).
Faut pas payer de Dario Fo.
- **12 : Etoile sportive** (foot).
✓ **Vente gâteaux.**
(porte à porte)
- **21 : Amassade.**
✓ **Mardi gras** beignets:

- **18 février au 4 mars**
Vacances Cyberbase
✓ **QR code :**
Enfants > 7ans
- **21 : Comité des Fêtes.**
✓ **AG : Nouveau bureau.**
Président : Julien ESCOS

Avril 2012



- **1 : Vie au village**
✓ **Week-end**
Peindre Maslacq
(Peintres dans les rues).
- **1 Ecole publique**
✓ **Vide grenier**
(Salle socio).
- **8 : Copains du bord.**
✓ **Journée pêche détente**
Lâcher de grosses truites
Repas sur le site
Inscription repas
lescopainsdubord@gmail.com
↳ **Serrano** 06 13 82 92 00
↳ **Escos** 06 60 82 39 59
↳ **da Sylva** 06 09 96 03 17
- **10 : Amassade.**
✓ **Omelette pascale—15,00 €**
12h30 (Salle socio)
s'inscrire avant le 3
↳ **Dassain** 06 13 82 92 00
↳ **Guichebarou** 06 60 82 39 59
↳ **Lafitte** 06 09 96 03 17
- **6 au 13 : Vie au village.**
✓ **Expo de printemps**
(Ménat)



Mars 2012

- **03 : Pè de gat**
✓ **Bal Gascon**
21h00 (Salle socio).
- **15 : Amassade**
✓ **Micarème**
Repas chevreuil - 15,00 €
12h30 (Salle socio).
s'inscrire avant le 8
↳ **Dassain** 06 13 82 92 00
↳ **Guichebarou** 06 60 82 39 59
↳ **Lafitte** 06 09 96 03 17
- **17 : APE école libre**
✓ **Solrée Country** (Salle socio).
18,00 €, enfants 8,00 €

- s'inscrire avant le 8
↳ **Karine** 06 13 82 92 00
- **24 : Copains du bord**
✓ **Ouverture du lac**
Lâcher de truites
Casse croûte café sur place.
- **25 : Musique**
✓ **Vente gâteaux**
(à domicile).
- **31 : Vie au village**
✓ **Week end**
Peindre Maslacq
(Peintres dans les rues).



Mai 2012

- **Pè de Gat**
✓ **12 : Concert Ardhal**
(à l'église).
- **Vie au village**
✓ **Marché aux fleurs.**
(à préciser)

- **Amassade**
✓ **25 1/2 journée Làas.**
14h00 derrière le fronton
Après midi 20,00 €
repas dans une auberge
- s'inscrire avant le 12
↳ **Dassain** 06 13 82 92 00
↳ **Guichebarou** 06 60 82 39 59
↳ **Lafitte** 06 09 96 03 17

- **15 : Parioisse.**
✓ **Kermesse Inter paroissiale**
Vente de gâteaux repas
- **19 : Pè de Gat.**
✓ **Passajada**
Moliets
- **29 : Esprit jardin.**
✓ **Vide jardin, troc légumes**
Allée des tilleuls





Bloc-notes des manifestations

Juin 2012



- **10: Ecole publique**
✓ **Kermesse.**
(Salle socio).
- **15: Amassade**
✓ **Arzacq et sa région.—38,00 €**
8h30 derrière le fronton
12h30 Repas (café des sports)
s'inscrire avant le 8
☎ **Dassain 06 13 82 92 00**
☎ **Guichebarou 06 60 82 39 59**
☎ **Lafitte 06 09 96 03 17**

- **22 au 24 : Cté des Fêtes**
✓ **Fêtes patronales.**
- **23 : Pelotari**
✓ **Finale du tournoi annuel.**
(Trinquet).
- **23 : Copains du bord**
✓ **Concours de pêche.**
(Lac de la Plaine).
- **25 : Musique**
✓ **Audition**
En soirée (Salle socio).

Juillet Août 2012



- **01/07 : Ecole Jeanne d'Arc**
✓ **Fête de l'école**
(Salle socio).
- **Juillet Août**
Vacances Cyberbase
✓ **Réalisation d'un Clip par pixellisation :**
Ados
✓ **Portail de jeu à la maison**
Jeunes et ados

Septembre 2012



- **Etoile sportive**
✓ **Sardinade.**
(Début septembre, à préciser)
- **Copains du bord**
✓ **Journée adhérents**
Repas + lâcher de truites
(à fixer).
- **Amassade**
✓ **Sortie /2 journée.**

Novembre 2012



- **03 : Chasse**
✓ **Repas pour tous**
(Salle socio).
- **Vie au village**
✓ **Soirée Beaujolais + jeux**
(Salle Ménat).
- **Téléthon**
✓ **Course et marche**
(Salle socio).

Décembre 2012



- **02 : Amassade**
✓ **AG (Salle socio).**
Repas

Octobre 2012



- **13 : APEL école Jeanne d'Arc**
✓ **Soirée années 70-80 (Salle socio) 20h00.**
- **27 : Comité des Fêtes**
✓ **Soirée Halloween (Salle socio).**
- **27/10 au 8/11 Cyberbase**
✓ **Dessin animé sur le thème d'Halloween**
enfants > 8ans



Au quotidien
consultez :

www.maslacq.fr

Les actualités sont mises à jour régulièrement,
annonces de manifestations, compte-rendus, photos...



Randonneur de Maslacq

Pour tout renseignement s'adresser à Jeannine LASSAUBE ☎ 05 59 67 66 20

Blog ==> <http://lasortiedujeudi2eme.over-blog.com/>

Randonneurs de Maslacq - programme de printemps

Date	Heure Départ	Randonnées	Lieu Départ	Vallée	Dénivelés	Animateurs
8/3	7 h 30	Courant du HUCHET VIEUX BOUGAU	Font de Richelibe			F. LACLAU - J.C. GUCHEMERRE B. DUGARRY - H. LACAMPAGNE
15/3	7 h 30	Soum de La PENNE (1616 m) Possib. Col de LIARB (1348 m)	GAILLAGOS (940 m)		700 m 400 m	N. ESTOURNES - J.C. GUCHEMERRE B. DUGARRY - M. FLAA
22/3	7 h 30	Sentier de GACHOUSA	Départ : SOULOM (480 m) Arrivée : SAZOS (840 m)	Luz St Sauveur	600 m	J. LASSAUBE - Ch. LAPLACE M. FLAA - M. PALACIN
29/3	7 h 30	Pic OVLARANDOV (933 m) Col d'AHARZA Gr. 2 (734 m)	St Et. de Béigorry (156 m)	Pays Basque	777 m 578 m	R. LALANNE - F. LUQUET Ch. LAPLACE - H. FORSANS
5/4	7 h 30	Pic de LARLA (730 m)	Béigorry (145 m)	Pays Basque	605 m	J. LASSAUBE - J. FOUSSATS F. LACLAU - M. FICHAUREAU
12/4	7 h 30	Rocher d'ARAN (1796 m) Pos. Pic d'OURLENE Col d'ARAN (Gr 2)	Chapelle du HOUNDAS (774 m)	Ossau	1020 m 880 m	G. LAFITTE - B. DULOUT G. LACOURREGE - M.E. SERRANO
19/4	7 h 30	Soum dau Prat dau Rey (1525 m) Pos. Boude Bèrque dau Rey (A/R)	UZOS (192 m)		1300 m 760 m	J. BESSOUAT - H. LACAMPAGNE F. LUQUET - A. TAUZIA
26/4	7 h 30	Pic d'IPARLA (1190 m) boude Groupe 2 A/R	Béigorry (145 m) Retour par St Etia. de Béigorry	Pays Basque	1044 m	G. LAFITTE - F. LAULHE A.M. CRABOS - B. DULOUT
3/5	7 h	La MONTAGNE FLEURIE (1942 m) En boucle par Col de FIOULAT	BARESES (1200 m)	Bagnères	740 m	A. LACOURREGE - M.J. GUTRY G. LACOURREGE - M.E. SERRANO
10/5	7 h	Cabane d'ESTAUBE (1765 m) Loc des GLORIETTES (1668 m)	GEORE (1080 m)	Gavarnie	685 m 588 m	F. LUQUET - F. BOYE R. LALANNE - M. MARSAA
24/5	7 h	Col de BAREILLES (2238 m) par Lac BLEU Pos. Lac de TOUREC	Le CHIROULET (1062 m)	Bagnères	1176 m 868 m	J. BESSOUAT - J. HUET Th. SABATIER - Ed. LAFON
31/5	7 h	Cinque d'OLIBON (2000 m) Pos. Port de La BERNIERA (2100 m) Gr. 2 : Plateau Lac ESTAËNS	SANSSANINET (1320 m)	Aspe	780 m	G. LAFITTE - F. LUQUET F. GAME - A.M. DUFOUROQ
7/6	7 h	Vertice d'ANAYET (2359 m) Gr. 2 Lac d'ANAYET (2230 m)	FORMIGAL (1750 m)	Espagne	800 m 480 m	A. LACOURREGE - A.M. CRABOS J. BESSOUAT - M. LAPLACE
14/6	7 h	Pic des MOENES (2349 m) Lac de l'ESCALAR (2078 m)	ASTUN (1700 m)	Espagne	690 m 380 m	M. FLAA - B. DUGARRY J.C. GUCHEMERRE - A. LACOURREGE
21/6	7 h	Pic des AIGVILLOUS (2976 m) Gr. 2 : Port de CAMPEIIL (2596 m)	PEAU ENGALV parking supérieur		1130 m 380 m	C. MASSEY - Th. SABATIER R. LALANNE - J.C. GUCHEMERRE
28/6	7 h	Gr. 1 : Boucle cabane d'ALLANS Ref des ESPUGUETTES Chemin des ESPUGUES Hôtel du CIRQUE Gr. 2 : Ref. ESPUGUETTES (2027 m) A/R	GAVARNIE (1365 m)	Gavarnie	660 m	G. LACOURREGE - M. MARSAA - F. GAME J. BESSOUAT - H. LACAMPAGNE - F. LAULHE
5/7	7 h	Lac d'ARREMOULIT (2300 m) Gr. 2 : Col d'ARRICUS (2200 m)	Coll. SOOQUES (1400 m)	Ossau	1120 m 800 m	G. LAFITTE - A.M. CRABOS G. LACOURREGE - B. GAYRARD
12/7	7 h	Premier Lac d'AYOUS (1845 m)	BEDUS ARTISQUES (1400 m)	Ossau	445 m	M. BENONE - J. HUET A. TAUZIA - M.FICHAUREAU